



Csp prime de reclassement rupture periode d'essai

Par **Pau75008**, le **17/01/2025** à **16:59**

Dans le cadre du CSP, j'ai perçu la prime de reclassement rapide, mais je vais mettre fin à ma période d'essai. Comment cela impactera-t-il la suite de mon indemnisation ? Sachant que j'ai déjà reçu 50 % de cette prime, dois-je attendre 85 jours (correspondant à la durée couverte par la prime) avant de percevoir à nouveau l'ASP, ou bien mes droits seront-ils simplement réduits du montant de la prime, entraînant une interruption des paiements pendant ces 85 jours avant la fin de mon CSP ?

Par **Marck.ESP**, le **17/01/2025** à **18:09**

Les CGU du site, que vous avez acceptées, préconisent le respect d'un minimum de politesse.

BONJOUR.